Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20230310-D2023-1-8-DE Date de télétransmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023

délibération : D\_2023\_1\_8

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 06 Mars 2023

**SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023** 

présidence de Monsieur RODIER Jean-François. Le Maire.

Présents: 12

Votants: 17

<u>Présents</u>: Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la

Objet : SDEC : Eclairage terrain de foot

## Pouvoirs:

Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame GANE Cécile Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s): Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s): Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du club de foot de créer un éclairage projecteur LED sur le deuxième terrain de foot pour un classement fédéral E6, pour pouvoir effectuer des rencontres officielles et des entraînements.

L'éclairage va permettre de sécuriser les installations liées à la pratique du football ainsi qu'une meilleure organisation des rencontres des jeunes et de l'équipe féminine sénior en nocturne ainsi que certains matchs des équipes 2 et 3.

Le montant des travaux s'élève à 99 700€ ht soit 119 640€ ttc.

## Le plan de financement prévisionnel du projet

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux HT	99700.00	Subvention FAFA	15000.00
SDEC			
		Subvention REGION	<u>15000.00</u>
		Subvention SDEC	34895.00
		Subvention COMMUNE	24805.00
		Autre financement	10000.00
TOTAL HT	99700.00	TOTAL HT	99700.00
TVA 20%	<u>19940.00</u>	ETAT: FCTVA 16.404%	<u> 19625.75</u>
		COMMUNE TVA	314.25
TOTAL TTC	119640.00	TOTAL TTC	<u>119640.00</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De VALIDER le plan de financement prévisionnel ;
- De PROCÉDER à la réalisation des travaux après notification positive de l'ensemble des subventions.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-François RODIER